

Télécharger ma décision d'urbanisme en ligne

NANTES  SERVICES

Version : 16/11/2023

Contact : sun@nantesmetropole.fr - Service urbanisme numérique



Vous êtes un particulier

1 – Réception de l'e-mail vous informant d'une décision en ligne

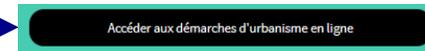
2 – Connexion à Nantes Métropole E-Services



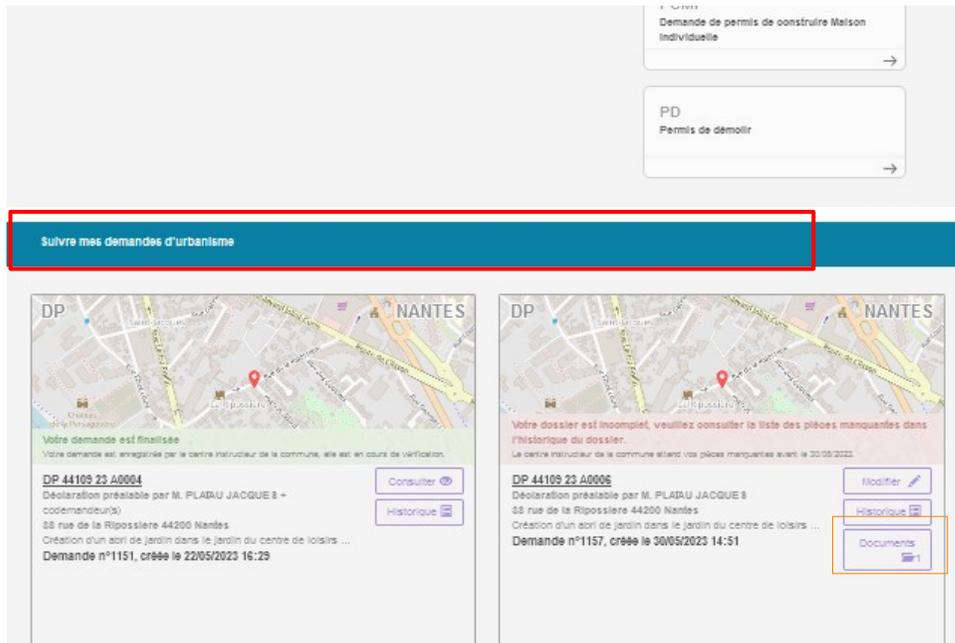
2.1) Connexion à votre compte E-services par le portail officiel : <https://eservices.nantesmetropole.fr> puis



2.2) Accès au E-service urbanisme puis suivre le déroulement des informations.



2.3) Accès à l'interface de suivi des demandes d'urbanisme (en bas de page)

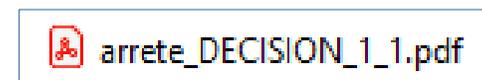


Suivre mes demandes d'urbanisme.

Vous pouvez accéder à l'arrêté de décision édité par le service d'instruction en cliquant sur **document**.

3 – Téléchargement de votre décision

Documents transmis par la collectivité



Fermer

En cliquant sur  l'arrêté se téléchargera en format PDF.

Vous êtes un professionnel

1 – Réception de l'e-mail vous informant d'une décision en ligne

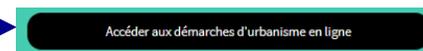


2 – Connexion à Nantes Métropole E-Services

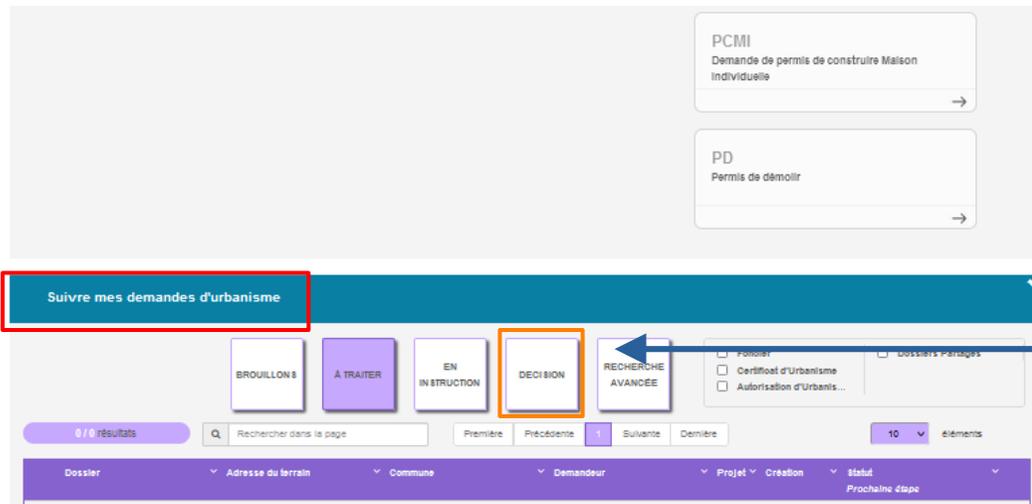
2.1) - Connexion à votre compte E-services par le portail officiel : <https://eservices.nantesmetropole.fr> puis



2.2) - Accès au E-service urbanisme puis suivre le déroulement des informations



2.3) - Accès à l'interface de suivi des demandes d'urbanisme (en bas de page)



Suivre mes demandes d'urbanisme.

Vous pouvez accéder à l'arrêté de décision édité par le service d'instruction en cliquant sur **décision**.

3 – Téléchargement de votre décision

Cliquer sur **...** puis sur «voir les documents du dossier».



Documents transmis par la collectivité



En cliquant sur l'arrêté se téléchargera en format PDF.

